



Chambre Régionale des  
Huissiers de Justice

## L'APPEL ET LA PROCÉDURE D'APPEL AU XXI<sup>ÈME</sup> SIÈCLE :

ENTRE PRÉSENT ET AVENIR  
DE LA JUSTICE CIVILE

Vendredi 16 mai 2014 – à partir de 9h  
UFR Droit Économie Gestion  
Amphithéâtre 400

### Organisation :

**Virginie LARRIBAU-TERNEYRE**

Professeur à l'UPPA

**Sophie CREPIN**

Maître de conférences associée à l'UPPA

**Florence BRUS**

Docteur en droit UPPA

**Marc AZAVANT**

Maître de conférences à l'UPPA

**Pierre MARBOT**

Avocat au Barreau de Pau

Pour vous inscrire en ligne, rendez vous sur : <http://fddeg3.univ-pau.fr/recherche/colloques/appeel/> ou flashez le code ci-contre



**Vous pouvez également renvoyer le bulletin d'inscription au :**

Secrétariat du CRAJ (Cindy GUIOT - Valérie LARREGLE)

Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion, Avenue du Doyen Poplawski,  
BP 1633, 64016 PAU Cedex

Tél : 05 59 40 80 59 Fax 05 59 84 10 59

Mail : [cindy.guiot@univ-pau.fr](mailto:cindy.guiot@univ-pau.fr) ou [valerie.larregle@univ-pau.fr](mailto:valerie.larregle@univ-pau.fr)



**OBSERVATOIRE DE LA JURISPRUDENCE (ODJ)**

Le constat en ce début du XXIème siècle est celui de la transformation de la procédure d'appel. L'influence du droit au procès équitable et l'avènement des nouvelles technologies sont au premier rang des facteurs d'évolution des règles de la procédure d'appel. Plus largement, le débat classique sur la fonction de l'appel, voie d'achèvement ou voie de réformation, prend une nouvelle dimension avec les récents rapports qui se sont succédés : le dernier rapport établi par la commission présidée par Monsieur le Conseiller *Delmas Goyon*, mais aussi le rapport « *Garapon* » sur l'office du juge au 21ème siècle et le rapport « *Marshall* » qui envisage la régionalisation des Cours d'appel...

Le décret Magendie, qui à ce jour a déjà transformé la procédure d'appel n'est donc pas le dernier acte dans cette évolution. Aux incertitudes du présent, toutes les interrogations n'étant pas encore tranchées depuis l'entrée en vigueur du décret Magendie, s'ajoutent celles de l'avenir, avec l'aléa des réformes envisagées.

## Les transformations de la procédure d'appel depuis le décret Magendie

**Sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LEMOULAND, Professeur de Droit privé à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour**

**9h30 - Exposé introductif** : Les principes généraux de la procédure et l'esprit du CPC, face aux transformations opérées par le décret Magendie  
*Mme la Doyenne Méлина Douchy*, Professeur à l'Université de Toulon

## I - LES TRANSFORMATIONS AU REGARD DES ACTES

### A- Les formes de l'acte de procédure

**10h - Les écritures**

*M. Philippe Gerbay*, Maître de conférences à l'Université de Dijon, (ancien avoué)

**10h30 - La dématérialisation de la procédure**

*Me Pierre Marbot*, Avocat au barreau de Pau (ancien avoué)

### B- Les délais et les sanctions

**11h -**

*Mme Natalie Fricéro*, Professeur à l'Université de Nice, Directeur de l'IEJ

**11h30** Pause

## II - LES TRANSFORMATIONS AU REGARD DES ACTEURS

**11h45 - 12h30 - Table ronde** :

- La responsabilité nouvelle de l'avocat
- L'accroissement du rôle du greffier
- La "dépossession" ( ?) du magistrat chargé de la mise en état

**Exposé introductif et point de vue du magistrat chargé de la mise en état** : *Mme Françoise Pons*, Présidente de la première chambre de la Cour d'appel de Pau

**Point de vue du greffier** : *M. Perez*, Greffier en chef chargé du service civil.

**Point de vue de l'avocat** : *M. Marc Azavant*, Avocat au barreau de Pau et Maître de conférences à l'UPPA

Débat avec le public

## L'avenir de l'appel et de la procédure d'appel

**14h - 16h - Table ronde et débat** autour des rapports et projets de réforme avec la participation de :

*M. Pierre Delmas Goyon*, Conseiller à la Cour de cassation

*Me Frédéric Bellegarde*, Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Pau

*M. le Doyen Jean-Jacques Lemouland*, Professeur à l'UPPA

*Mme Sophie Crépin*, Maître de conférences associée et avocat au barreau de Pau

*Mme Florence Brus*, Docteur en droit et chargée d'enseignement à l'UPPA

- **Présentation générale** des évolutions de la procédure envisagées dans le rapport « *Delmas-Goyon* »

- **Débat sur la fonction de l'appel** : de la sauvegarde de l'effet dévolutif de l'appel et de l'appel voie de réformation (rapport « *Delmas Goyon* ») à l'appel voie d'achèvement (rapport « *Garapon* »)

- **Le juge d'appel concurrencé -aidé - relayé ( ?) par d'autres acteurs** : la question du rôle juridictionnel du greffier et le recours au médiateur dans le cadre du développement des modes amiables de résolution des conflits.